

# LA MIE VA PLUS LOIN,

## *un fonds social pour faire face aux situations les plus précaires*

Parce que la MIE est une Mutuelle pour laquelle le mot « Solidarité » a un sens, elle vous aide, à travers son fonds social, lorsque vous êtes en grande difficulté financière.

Chaque année, sur décision de l'Assemblée Générale, la MIE alloue un budget dont le montant s'élève à 100 000 € environ.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les adhérents, sans condition d'âge.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous devez nous faire parvenir les éléments suivants :

- Un courrier explicatif justifiant la demande,
- Une copie de votre dernier avis d'imposition,
- Un relevé des charges du ménage (loyer, électricité...),
- Tous justificatifs de la dépense engagée,
- Les décomptes de la Sécurité sociale, le cas échéant,
- Les factures du reste à charge,
- Tous documents faisant état des interventions d'autres organismes, s'il y a lieu (exemples : Recours Sécurité sociale, Intervention du Conseil Général, Caisses de retraite, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)....).

Les dossiers complets sont présentés une fois par trimestre à une commission composée de deux administrateurs.

Après étude, cette commission statue sur la légitimité de la requête et détermine le montant à allouer ; toutes les décisions sont ensuite validées en Conseil d'Administration.

L'adhérent en est informé par courrier et le versement de l'aide se fait par virement sur son compte bancaire.

Le caractère exceptionnel de ce service reste un principe de base incontournable de la Mutuelle.

### QUELQUES EXEMPLES DE PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES EXCEPTIONNELLES ?

Diverses sortes de dépenses peuvent faire l'objet d'une aide auprès de notre fonds social, la seule exigence étant que ces demandes aient un rapport avec la santé.

#### *Exemples d'aides exceptionnelles :*

- Participation à reste à charge suite à traitement orthodontique,
- Aménagement de véhicule et d'aides techniques,
- Achat d'un fauteuil roulant,
- Séances de psychomotricité,
- Achat de prothèses auditives,
- Frais de chambre particulière,
- Séances d'ostéopathie.

Chaque année, la MIE traite plusieurs dizaines de dossiers.

#### **Pour plus d'informations :**

**Contactez Fabrice D'ALBERTO**

**Par téléphone au 01 43 96 74 22**

**Par mail à [fabrice.d'alberto@mutuelle-mie.fr](mailto:fabrice.d'alberto@mutuelle-mie.fr)**

**Par courrier à MIE - Immeuble Le Péricentre**

**16 Avenue Louison Bobet - CS 60005**

**94132 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX**

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le SIREN 784.275.885